

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 novembre 2018 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien (maire suppléante)
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Luc Lafrance, chef de division, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique d'Outremont

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS(ES)

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 19 H 36.

10.03 - RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CITOYENS LORS DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2018.

CA18 16 0347

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2018, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 44 ET SE TERMINE À 20 H 40.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
CLAUDE GLADU	L'AMÉNAGEMENT URBAIN
MARY SODERSTROM	TOLÉRANCE DE STATIONNEMENT
SIMON MAYER	PDQ 24
MAYER FEIG	COMMUNAUTÉ JUIVE
MEILPCH BRACH	PDQ 24
LEILA MARSHALL	TAXE SUR ÉMISSION DE CARBONE

CA18 16 0348

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 16 0349

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA18 16 0350

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2018, 18H45

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 24 octobre 2018, 18h45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA18 16 0351

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2018, 19 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 24 octobre 2018, 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA18 16 0352

MOTION DE SYMPATHIE ET DE SOLIDARITÉ ENVERS LA COMMUNAUTÉ JUIVE SUITE À L'ATTAQUE PERPÉTRÉE À PITTSBURGH LE 27 OCTOBRE 2018

ATTENDU les actes de violence perpétrés contre la communauté juive de Pittsburgh le 27 octobre 2018;

ATTENDU QUE de tels actes meurtriers ne sauraient être tolérés dans une société libre et démocratique;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

QUE les élus(es) de l'arrondissement d'Outremont souhaitent :

MANIFESTER leur compassion aux proches des victimes de la tuerie survenue à la Synagogue Tree of Life, le 27 octobre 2018;

Ces victimes sont :

Joyce Fienberg, 75 ans
Richard Gottfried, 65 ans
Rose Mallinger, 97 ans
Jerry Rabinowitz, 66 ans
Cecil Rosenthal, 59 ans
David Rosenthal, 54 ans
Bernice Simon, 84 ans
Sylvan Simon, 86 ans
Daniel Stein, 71 ans
Melvin Wax, 88 ans
Irving Younger, 69 ans

APPORTER leur réconfort aux autorités et à la population de Pittsburgh, durement éprouvées par ce drame;

EXPRIMER leur fierté devant les manifestations de solidarité de la population québécoise qui a massivement démontré son empathie et son ouverture en condamnant catégoriquement les gestes racistes, antisémites, islamophobes et discriminatoires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.10

CA18 16 0353

OCTROYER À S.R. & MARTIN INC, UN CONTRAT DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL (CCI) ET DE L'ARÉNA D'OUTREMONT AU 999, AVENUE McEACHRAN À OUTREMONT POUR UN MONTANT DE 375 355,43 \$ (INCLUANT LES TAXES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC DC01-18 - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 412 890,97 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER à S.R. & MARTIN INC., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de travaux de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et de l'aréna d'Outremont au 999, avenue McEachran à Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 375 355,43 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 375 355,43 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et de l'aréna d'Outremont au 999, avenue McEachran à Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 37 535,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1180465004

CA18 16 0354

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU MONTANT DE 138 142,46\$ (INCLUANT LES TAXES) À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CONTRÔLES QUALITATIFS DES MATÉRIAUX ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE, GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX, REMPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2019 DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP01/09-18 (3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 151 956,71\$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'OCTROYER à la firme GHD Consultants Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre du programme de réfection routière 2019 de l'arrondissement Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 138 142,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public SP01/09-18;

D'AUTORISER une dépense de 138 142,46 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre du programme de réfection routière 2019 de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 13 816,25 \$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1185078023

CA18 16 0355

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 246 \$ À L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE AFIN DE RÉALISER LE PROJET POPOTE-FAMILLE, POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE 2018 À MARS 2019, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE - MESS 2018-2023) - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CE SOUTIEN FINANCIER ET AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE - BUDGET PROVENANT DE LA VILLE-CENTRE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période d'octobre 2018 à mars 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2018-2023);

D'APPROUVER le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire substitut d'arrondissement à signer ledit protocole;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1182504043

CA18 16 0356

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2018

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

30.01 1186983015

CA18 16 0357

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2018

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

30.02 1186983014

CA18 16 0358

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de septembre 2018.

30.03 1186695033

CA18 16 0359

AUTORISER UNE COMMANDE OUVERTE 2018-2019 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHAUSSÉES ET LES RUELLES AUPRÈS DU FOURNISSEUR CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL LIMITÉE, POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 246 404,33 \$ (TAXES INCLUSES) SELON L'ENTENTE CORPORATIVE NO.1303278 CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense n'excédant pas 246 404,33\$ (taxes incluses) pour l'année 2018 et l'année 2019 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Sel, Sécurité routière, une division de Cargill Limitée, selon l'entente cadre conclue par le Service de l'approvisionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1185078022

CA18 16 0360

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 1 370,04 \$ (TAXES INCLUSES) À LA FIRME EPAR HORTICULTURE INC. SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-15812 POUR L'ENTRETIEN DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS À TRAVERS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 1 370,04 \$ (taxes incluses) à la firme Epar Horticulture inc. suite à l'appel d'offres public 17-15812, pour l'entretien des nouveaux aménagements à travers l'arrondissement d'Outremont, pour l'année 2018;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières du présent dossier décisionnel, le montant provenant du budget de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1185078019

CA18 16 0361

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 octobre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*.

L'objet de ce règlement vise à modifier la définition de l'occupation temporaire du domaine public afin d'y inclure le stationnement de travailleurs de grands chantiers dans l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1186695030

CA18 16 0362

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE LIVRAISON SUR LE CÔTÉ NORD DE L'AVENUE VAN HORNE ENTRE LES AVENUES DAVAAR ET ROCKLAND DEVANT L'ÉPICERIE ALESCIO SISE AU 1607, AVENUE VAN HORNE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 octobre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement est d'implanter une zone de livraison sur le côté nord de l'avenue Van Horne entre les avenues Davaar et Rockland devant l'épicerie Alescio sise au 1607, avenue Van Horne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1185069028

CA18 16 0363

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2019)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier de 2019)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

L'objet dudit règlement est d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2019.

40.03 1186695028

CA18 16 0364

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'adopter les tarifs applicables pour l'exercice financier 2019.

40.04 1186695029

CA18 16 0365

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST - OUTREMONT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET IMPOSANT UNE COTISATION

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

40.05 1184375039

CA18 16 0366

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1250, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU PARAGRAPHE F) DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 7.6.7 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN ACCÈS AU TOIT PRÉSENTANT UN RETRAIT AU MUR DE FAÇADE INFÉRIEUR AU TRIPLE DE LA HAUTEUR DE CETTE CONSTRUCTION, SOIT 1,5 M PLUTÔT QUE 7,2 M - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU PARAGRAPHE F) DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 7.6.7 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE PRÉSENTANT UN RETRAIT AU MUR DE FAÇADE INFÉRIEUR AU TRIPLE DE LA HAUTEUR DE CETTE CONSTRUCTION, SOIT DE 5,2 M PLUTÔT QUE 7,2 M - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU PARAGRAPHE G) DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 7.6.7 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN ACCÈS AU TOIT PRÉSENTANT UN RETRAIT AU MUR ARRIÈRE INFÉRIEUR À UNE FOIS LA HAUTEUR DE CETTE CONSTRUCTION, SOIT 1,5 M PLUTÔT QUE 2,4 M - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 10.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UN SEUL EMPLACEMENT DE CHARGEMENT, ALORS QUE DEUX EMPLACEMENTS DE CHARGEMENT SONT REQUIS - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN PROJET MIXTE (RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 octobre 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 octobre 2018, les demandes de dérogations mineures en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 18 octobre 2018 relativement à cette demande de dérogation mineure dans le journal *Le Devoir* afin de statuer sur les demandes de dérogations mineures;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375051;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 1250, avenue Thérèse-Lavoie-Roux :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure au paragraphe f) du premier alinéa de l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser la construction d'un accès au toit présentant un retrait au mur de façade inférieur au triple de la hauteur de cette construction, soit 1,5 m plutôt que 7,2 m;

D'APPROUVER La demande de dérogation mineure au paragraphe f) du premier alinéa de l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser la construction d'une terrasse présentant un retrait au mur de façade inférieur au triple de la hauteur de cette construction, soit de 5,2 m plutôt que 7,2 m;

D'APPROUVER La demande de dérogation mineure au paragraphe g) du premier alinéa de l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser la construction d'un accès au toit présentant un retrait au mur arrière inférieur à une fois la hauteur de cette construction, soit 1,5 m plutôt que 2,4 m;

D'APPROUVER La demande de dérogation mineure à l'article 10.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'aménagement d'un seul emplacement de chargement, alors que deux emplacements de chargement sont requis;

D'APPROUVER La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1184375041

CA18 16 0367

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10, AVENUE MAPLEWOOD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 9.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER UNE PORTE DE GARAGE SUR LA FACE AVANT DU BÂTIMENT PRINCIPAL - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 octobre 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 octobre 2018, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 18 octobre 2018 relativement à la demande de dérogation mineure dans le journal *Le Devoir* afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375043;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 10, avenue Maplewood :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 9.4 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser une porte de garage sur la face avant du bâtiment principal;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1184375043

CA18 16 0368

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 753, AVENUE BLOOMFIELD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER UNE MARGE DE REcul EXISTANTE À 2,76 MÈTRES ALORS QUE LA NORME MINIMALE PRESCRITE EST 3,0 MÈTRES

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 octobre 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 7.14 du Règlement;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 18 octobre 2018 relativement à la demande de dérogation mineure dans le journal Le Devoir afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375044;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 753, avenue Bloomfield :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.14 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser une marge de recul existante à 1,55 mètre alors que la norme minimale prescrite est 3,0 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1184375044

CA18 16 0369

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 736, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE; 1051, AVENUE LAURIER; 1068, AVENUE LAURIER; 758, AVENUE DE L'ÉPÉE; 518, AVENUE CHAMPAGNEUR; 181, AVENUE PAGNUELO; 7-9, AVENUE DE L'ÉPÉE; 1051, AVENUE BERNARD; 543, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE; 752, AVENUE McEACHRAN; 766, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE; 823, AVENUE HARTLAND; 630, BOULEVARD DOLLARD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 3 octobre 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance spéciale du 17 octobre 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375047;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés pour les immeubles suivants :

- 736, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme :

- La marquise devra être en plexiglas transparent ou en revêtement métallique de couleur foncée;
- La porte principale proposée devra être le modèle dessiné à la main et non le celui illustré au photomontage;
- L'ouverture au mur arrière devra être centrée plutôt que décalée vers la droite.

- 1051, avenue Laurier;

- 1068, avenue Laurier;

- 758, avenue de l'Épée;

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme :

- Les marches de l'escalier en façade devront être en bois. Concernant la non-conformité au CNB 2005, il est demandé de déposer une demande de mesures différentes à la ville de Montréal afin de permettre leur installation;
- Les portes principales en façade devront être en bois;
- La porte du rez-de-chaussée au niveau du sol devra avoir une imposte telle qu'à l'origine.

- 518, avenue Champagneur;

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme :

- Les nouvelles ouvertures proposées devront être dans les tonalités de blanc;
- Les deux fenêtres triparties devront avoir des subdivisions 40/60, telles qu'à l'origine.

- 181, avenue Pagnuelo;

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme :

- Le mode d'ouverture des fenêtres proposées aux extrémités devra être de type guillotine 50/50.

- 7-9, avenue de l'Épée;

- 1051, avenue Bernard;

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme :

- L'inscription du numéro de téléphone et du courriel devra être retirée du projet d'affichage en vitrine.

- 630, boulevard Dollard;

- 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

- 752, avenue McEachran;

- 766, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

- 823, avenue Hartland;

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme :

- L'écran en bois existant, situé entre les deux terrasses, devra être peint gris afin d'uniformiser l'ensemble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1184375047

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 09 À 21 H 10 ET DE 21 H 12 À 21 H 26.

CA18 16 0370

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 625, AVENUE WISEMAN - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE REPORTER l'étude de ce point à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1184375046

CA18 16 0371

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1051, AVENUE LAURIER QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375045;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375047;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 1051, avenue Laurier, tel que décrit dans le certificat de localisation de Félix Guay Lord, minute 0474 daté du 13 septembre 2018, et sujet à la tarification annuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1184375045

CA18 16 0372

DÉSIGNER UN MAIRE OU UNE MAIRESSE SUPPLÉANT(E) POUR LA PÉRIODE DU 6 NOVEMBRE 2018 AU 5 MARS 2019

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉSIGNER la conseillère Mindy Pollak à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 novembre 2018 au 5 mars 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1186695032

CA18 16 0373

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE D'UNE CÉRÉMONIE LE DIMANCHE, 2 DÉCEMBRE 2018 ENTRE 15 H 45 ET 18 H 30, ORGANISÉE PAR LE COMITÉ POUR LES ENDEUILLÉS DE LA MAISON MONTBOURQUETTE, AFIN DE SALUER LES SERVICES RENDUS À LA COMMUNAUTÉ DURANT LES QUATORZE ANS D'EXISTENCE DE LA MAISON MONTBOURQUETTE

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue d'une cérémonie le dimanche, 2 décembre 2018, entre 17 h et 18 h 30, organisée par le Comité pour les endeuillés de la Maison Montbourquette, afin de saluer les services rendus à la communauté durant les quatorze ans d'existence de la Maison Montbourquette.

60.01 1182504042

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 28.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2018.